

INSPECTION FORÊT

Poste : Opérateur de camion articulé	
Employé :	Secteur :
Propriétaire :	Machinerie :
Inspection réalisée par :	Date :

C : conforme, NC : non conforme, INT : intervention SST, AT : arrêt de travail immédiat

	1. EPI	C	NC	INT
1.1	Casque de sécurité			AT
1.2	Lunettes de sécurité			
1.3	Gants de protection			
1.4	Bottes de sécurité			AT
1.5	Dossard à bandes réfléchissantes			
1.6	Autres EPI appropriés			
1.7				
1.8				
	2. Machinerie/Équipement	C	NC	INT
2.1	Pavillon (FOPS)			
2.2	Structure de protection (ROPS)			
2.3	Vitres de sécurité			
2.4	Système de blocage de la benne			
2.5	Blocage de l'articulation et de l'oscillation			
2.6	Dispositif de blocage du capot			
2.7	Marchepieds antidérapants			
2.8	Avertisseur de recul			
2.9	Poignées extérieures			
2.10	Système de communication			
2.11	Propreté et bon ordre			
2.12	Trousse de PSPS			
2.13	Dispositifs éclairage et signalisation			
2.14	Klaxon			
2.15	État du siège			
2.16	Ceinture de sécurité			
2.17	Système électrique et hydraulique			
2.18	Système de freinage			AT
2.19	Portes fonctionnelles			
2.20				
	3. SOPFEU	C	NC	INT
3.1	Propreté compartiment-moteur			
3.2	Système d'extinction (2 kg ABC)			
3.3	Réservoirs de carburant et fuites			
3.4				

	4. Méthodes de travail	C	NC	INT
4.1	Vérification sécurité quotidienne			
4.2	Respect des 3 points d'appui			
4.3	Aucun passager permis			AT
4.4	Port de la ceinture de sécurité			AT
4.5	Vérification avant de reculer			
4.6	Dégel du système de freinage			
4.7	Respect procédures chargement			
4.8	Conduite et vitesse adaptées			
4.9	Sur la route, annoncer sa position			
4.10	Transport sécuritaire			
4.11	Désembourbage sécuritaire			
4.12	Efficacité des communications			
4.13	Utilisation sécuritaire de la benne			
4.14	Utilisation des ralentisseurs			
4.15	Précautions contre le renversement			
4.16				
4.17				
4.18				
	5. Zones de danger	C	NC	INT
5.1	Zone de danger : 30 m			AT
5.2	Procédure d'approche machine			
5.3				
5.4				
5.5				
	6. Entretien et réparation	C	NC	INT
6.1	Arrêt du moteur			AT
6.2	Instructions de travail			
6.3	Cadenassage ou maîtrise énergies			
6.4	Blocages mécaniques			AT
6.5				
	7. Environnement	C	NC	INT
7.1	Respect des normes RADF			
7.2	Trousse de déversement			

NC	Correctifs	Suivi		Correctif efficace		Commentaires
		Date	Responsable	Oui	Non	
Contremaître :		Date :	Resp. SST :		Date :	

INSPECTION FORÊT

Poste : Opérateur de camion articulé

(CS : Consignes de sécurité en forêt – PRÉVIBOIS) (NMSOPFEU : Normes minimales de la SOPFEU) (RADF : Règlement sur l'aménagement durable des forêts) (RNMPSPS : Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins) (RSSTAF : Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier) (RSST : Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

1. EPI		3. SOPFEU	
1.1	Casque de sécurité en tout temps – RSSTAF art.44	3.1	Propreté du compartiment moteur (absence d'huile) RSSTAF art.21 alinéa 3
1.2	Lunettes de sécurité lorsque requis (ex. risque de survoltage d'une batterie) – RSSTAF art.45	3.2	Présence et état de l'extincteur (2 kg ABC) RSSTAF art.21 alinéa 2 + NMSOPFEU
1.3	Gants de protection lorsque requis – RSST art.345	3.3	Absence de fuites d'huile et de fuites aux réservoirs de carburant – RSSTAF art.21 alinéa 3
1.4	Bottes de sécurité avec semelle antidérapante RSSTAF art.46	4. Méthodes de travail	
1.5	Dossard à bandes réfléchissantes lorsque requis – CS	4.1	Application quotidienne des vérifications de sécurité RSSTAF art.12 + RSST art.272
1.6	EPI en fonction des risques et travaux – RSST art.345	4.2	Utilisation 3 points d'appui et face à la machine – CS
2. Machinerie/Équipement		4.3	Seul dans la cabine – RSST art.282
2.1	État de la cabine et pavillon contre les chutes d'objets (FOPS = Falling Object Protection System) RSSTAF art.21 alinéa 5 + RSST art. 276	4.4	RSSTAF art.21 alinéa 8 + RSST art.280
2.2	État de la cabine et structure de protection en cas de retournement (ROPS = Rolling Over Protection System) RSSTAF art.21 alinéa 7 + RSST art. 277 à 279	4.5	Vérification des dangers avant de reculer – CS
2.3	État des vitres de sécurité : fissures et ancrages RSSTAF art.21 alinéa 6 + RSST art. 276	4.6	Purge des réservoirs et ajout d'alcool de bois – CS
2.4	Blocage de la benne en position levée avec un poteau RSST art.272 + RSSTAF art.42	4.7	Dans la cabine ou à 30m lors du chargement RSSTAF art.26
2.5	Blocage de l'articulation et de l'oscillation par 2 barres RSSTAF art.40	4.8	Adaptation de la vitesse à l'état et aux conditions des chemins - CS
2.6	Système de retenue du capot pour maintien ouvert – CS	4.9	Communication de sa position aux bornes kilométriques – CS
2.7	État et propreté des marchepieds RSSTAF art.21 alinéa 9 + RSST art.273	4.10	Capacité et équilibrage de charges, rencontres sécuritaires – CS
2.8	Avertisseur de recul fonctionnel – CS	4.11	Méthodes sécuritaires pour désembourber, chaînes à fortes capacités, courroies en tissu – CS
2.9	État des poignées extérieures – RSSTAF art.21 alinéa 9 + RSST art.273	4.12	Communications claires entre le conducteur de camion et l'opérateur de chargeuse – CS
2.10	Système communication CB pour s'identifier aux bornes km et communiquer avec les autres intervenants – CS	4.13	Aucune personne à côté d'une benne levée car risques de verser – CS
2.11	Cabine propre et non encombrée. Matériel fixé ou à l'extérieur – RSSTAF art.12 + RSST art.272	4.14	Utilisation appropriée du frein à moteur lorsque requis (ex. : pente) – CS
2.12	Présence d'une trousse de PSPS personnelle RSSTAF art.8 + RNMPSPS art.4 = CSA Z1220	4.15	Vulnérable aux renversements en circulant ou en levant la benne – CS
2.13	Système d'éclairage et de signalisation fonctionnel RSSTAF art.21 alinéa 1	5. Zones de danger	
2.14	Klaxon fonctionnel – RSST art.274	5.1	Respect de la zone de danger : 30m – RSSTAF art.26 + RSST art.323
2.15	État du siège : non déchiré, bien fixé et ajustement fonctionnel – RSSTAF art.21 alinéa 8	5.2	Application de la procédure d'approche des machines par communication radio et/ou signaux manuels – CS
2.16	État de la ceinture de sécurité : propre et non déchirée – RSSTAF art.21 alinéa 8 + RSST art.280	6. Entretien et réparation	
2.17	État du système électrique, support et connexions de batteries, système hydraulique sans fuite RSSTAF art.21 alinéa 3	6.1	Moteur arrêté et clés dans les poches – RSST art.272
2.18	Efficacité des freins et du frein de stationnement. Pédales de traction au neutre pour maintenir la machine arrêtée – RSSTAF art.22 + RSST art.274	6.2	Instructions de travail en fonction des travaux à effectuer (manuels du fabricant) – RSSTAF art.12 + RSST art.272
2.19	Sortie de secours fonctionnelle – CS	6.3	Cadenassage ou maîtrise des énergies RSST art.195 à 207
		6.4	Blocages : cales de roues, benne, articulation et oscillation – RSSTAF art.40 et 42
		7. Environnement	
		7.1	Respect des normes du RADF et document ISO
		7.2	Présence d'une trousse en cas de déversement – ISO